

Robert CHAUDENSON et Louis-Jean CALVET

Les langues dans
l'espace francophone:
de la coexistence
au partenariat



agence intergouvernementale
de la francophonie

77660/013121

Langues et développement : collection dirigée par Robert Chaudenson

Robert CHAUDENSON et Louis-Jean CALVET

avec la collaboration de P. Dumont, J. Kouadio N'Guessan,
V. Nicolas, R. Renard, R. Tirvassen, T. Tréfaut

Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie
a apporté son concours à la publication de cet ouvrage

Institut de la Francophonie
L'Harmattan
2001

Volumes déjà parus :

- Langues, économie et développement*, tome 1 (R. Chaudenson, D. de Robillard), 257 p., 1989.
- Langues, économie et développement*, tome 2 (F. Jouannet, L. Nkusi, M. Rambelo, D. de Robillard, R. Tirvassen), 264 p., 1989.
- Aménagement linguistique et développement dans l'espace francophone : bibliographie sélective* (D. de Robillard et coll.), 217 p., 1989.
- Bibliographie des études créoles. Langues, cultures, sociétés* (M.-C. Hazaël-Massieux et collab.), 254 p., 1991.
- L'Afrique afro-francophone* (N. Kazadi), 184 p., 1991.
- La francophonie : représentations, réalités, perspectives* (R. Chaudenson), 220 p., 1991.
- Les langues des marchés en Afrique* (L.-J. Calvet), 350 p., 1992.
- Des langues et des villes* (Actes du colloque international), 580 p., 1992.
- Multilinguisme et développement dans l'espace francophone* (D. Baggioni, L.-J. Calvet, R. Chaudenson, G. Manessy, D. de Robillard), 240 p., 1992.
- Langues et métiers modernes ou modernisés au Mali* (Santé et travail du fer), (A.-M. d'Ans, D. Baggioni, L.-J. Calvet, R. Chaudenson, M. Diaby, D. Diakite, R. Diaoure, G. Dumestre, Y. Jaffré, M. Slodzian), 216 p., 1992.
- L'alphabétisation fonctionnelle en bambara dans une dynamique de développement* (K. Dombrowsky, G. Dumestre, F. Simonis), 196 p., 1992.
- L'école du Sud* (R. Chaudenson et collab.), 160 p., 1993.
- Les enfants, les langues, l'école : les cas du Congo et de Maurice*, F. Lumwamu, M. Missakiri, C. Ntsadi, R. Tirvassen, 154 p., 1993.
- Le français du Liban : cent portraits linguistiques*, (N. Gueunier et coll.), 221 p., 1993.
- Vers une approche panlectale de la variation du français*, 1993. (R. Chaudenson, R. Mougeon, E. Beniak), 139 p., 1993.
- La francophonie au cœur de l'Afrique* (S. N'Sial) 212 p., 1993
- Comprendre pour communiquer et soigner : langues, informatique et santé oculaire en Afrique* (R. Chaudenson, M. Slodzian et coll.) 160 p., 1994.
- Communication et développement : le cas de Maurice* (R. Tirvassen) 114 p., 1994.
- Stratégies communicatives au Mali : langues régionales, bambara, français* (sous la direction de G. Dumestre) 364 p., 1994.
- Langage et politique : les mots de la démocratie dans les pays du Sud de l'espace francophone* (douze études rassemblées et présentées par A.M. d'Ans), 329 p., 1995.
- Vers un outil d'évaluation des compétences linguistiques dans l'espace francophone* (sous la direction de R. Chaudenson), 267 p., 1995.
- Test d'évaluation des compétences linguistiques en français* (R. Chaudenson), 206 p., 1996
- Dynamiques linguistiques au Mali* (Cécile Canut) 360 p., 1996
- L'évaluation des compétences linguistiques en français. Le test d'Abidjan* (R. Chaudenson), 206 p., 1997
- Saint-Barthélemy : une énigme linguistique* (Louis-Jean Calvet, R. Chaudenson), 166 p., 1998
- Généalogie de la didactique du français langue étrangère. L'enjeu africain* (Valérie Spaëth), 212 p., 1998
- Langues et développement* (R. Chaudenson, R. Renard), 212 p., 1999
- L'école malienne à l'heure du bilinguisme* (T. Trefault), 384 p., 1999
- Le plurilinguisme urbain* (Louis-Jean Calvet, A. Moussirou-Mouyama), 288 p., 2000
- Mondialisation : La langue française a-t-elle encore un avenir ?* (R. Chaudenson), 240 p., 2000
- L'Europe parlera-t-elle anglais demain ?* (R. Chaudenson), 184 p., 2001

Maquette de la couverture : Philippe Langlois

ISSN 1151-6615

ISBN 2-86460-625-1

INTRODUCTION

L'idée de ce livre m'a été suggérée, dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, par Isidore Ndaywel E Nziem, Directeur des langues et de l'écrit, le jour de la séance d'ouverture du Colloque International tenu à l'initiative de l'Organisation Internationale de la Francophonie sur le thème « Trois espaces linguistiques face aux défis de la mondialisation » les 20 et 21 mars 2001. L'histoire ne retiendra sans doute pas ce genre de détails, mais on va voir qu'ils sont importants pour l'histoire de ce projet.

En effet, ce Colloque faisait suite, de façon quasi immédiate, à la réunion du Conseil International Francophone des Langues (CIFLA) qui s'était tenue le 16 mars 2001 à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie sous la présidence d'I. Ndaywel lui-même. Nous y avons longuement discuté des termes de la section « Langues » du projet de Plan d'action qui devait accompagner la Déclaration des Ministres de la Culture lors de leur Conférence (Cotonou, juin 2001). Le CIFLA a été amené à un échange de vues prolongé sur le thème du partenariat des langues dans l'espace francophone ; il y est apparu que cette notion et surtout les implications qu'elle pouvait avoir étaient très loin d'aller de soi.

J'avais moi-même publié en 2000 un livre (*Mondialisation : la langue française a-t-elle encore un avenir ?* Paris, Didier Erudition) et que j'avais, au cours de cette même année 2000, coordonné les travaux d'un groupe de réflexion sur les langues et l'éducation à l'Agence (d'où est sorti un gros rapport qui demeurera sans doute inédit). I. Ndaywel, quant à lui, avait naturellement été destinataire de ce rapport, mais surtout, comme Directeur des langues à l'AIF, il avait été directement associé au travail préparatoire de la Conférence de Cotonou et, en particulier, aux

réflexions du groupe de travail sur la diversité linguistique (dont le coordonnateur était L.J. Calvet). Ce sont ces lectures, ces activités et sans doute aussi les débats du CIFLA (quelques jours avant) qui lui ont donné l'idée de me faire la proposition de préparer sur ce thème du partenariat des langues un volume de la collection « Langues et développement » qui paraît avec le soutien de l'AIF.

Il peut paraître un peu étrange que je n'aie pas eu cette idée moi-même et que j'aie dû attendre cette suggestion pour distinguer l'intérêt majeur et surtout urgent d'une telle publication. Je crois que cela tient à notre différence d'approche du problème. Pour ce qui me concerne, ce sujet me préoccupe depuis près de quinze ans et j'ai beaucoup écrit sur la gestion des situations linguistiques du Sud ; la collection où paraît ce livre a même été créée tout spécialement pour accueillir des ouvrages sur ce sujet. Durant l'année 2000, j'ai été, si je puis dire, totalement immergé dans cette problématique, à la fois dans mes enseignements (cours sur la créolisation et, en DESS de coopération linguistique et éducative, enseignement sur la gestion des situations linguistiques dans l'espace francophone) et dans mes recherches (groupe de réflexion sur les langues et l'éducation mis en place par l'AIF et rédaction de mon livre). De ce fait, je n'ai pas pris conscience de la nécessité de poser, plus explicitement et plus spécifiquement, la question du partenariat des langues dans l'espace francophone puisque cette question me paraissait se poser à tous moments dans ce genre d'approche. En revanche, I. Ndaywel, en tant que Directeur des langues, engagé en particulier dans la préparation des textes qui ont servi à élaborer les projets de Déclaration et de Plan d'Action de Cotonou, a perçu bien mieux que moi les problèmes, les malentendus, voire les oppositions que pouvait susciter cette notion de partenariat des langues.

La pertinence de son analyse s'est confirmée, un peu plus tard, à Bruxelles, lors de la réunion sur la mise au point définitive des documents qui devront être proposés à la Conférence des Ministres de la Culture de Cotonou (19 et 20 avril 2001). Ayant été invité, à titre d'expert, à prendre part à cette session et en particulier à l'atelier qui a précédé la séance plénière où ont été élaborés les textes provisoirement définitifs (provisoirement car

ils devaient encore être soumis aux Ministres eux-mêmes), j'ai pu alors constater les divergences et les débats que soulevaient des notions que je croyais à peu près admises par tous. C'est ainsi que bon nombre de formulations que nous avons laborieusement élaborées, non sans mal parfois en raison des différences de points de vue, au CIFLA d'abord, dans l'atelier de Bruxelles ensuite, ont été supprimées ou modifiées lors de la séance plénière du 20 avril 2001.

Le fait n'a pas grande importance en soi car, comme on le verra dans la suite, les Déclarations ou Plans d'action, si solennels qu'ils soient, ne sont pas nécessairement mis en œuvre dans leur intégralité ni même dans leur esprit. Ce qui est en revanche intéressant est le constat de la nécessité d'apporter des éléments d'informations sur les conceptions successives de la coexistence des langues dans l'espace francophone, sur l'émergence relativement récente du concept de partenariat et surtout sur le sens d'une telle formule dont la mise en œuvre, effective et concrète, est très loin d'aller de soi.

Pour ouvrir ce livre, il m'a donc paru indispensable de revenir sur l'histoire de la politique linguistique dans les Institutions de la Francophonie, c'est-à-dire en particulier au sein de l'Agence. Je suis d'autant plus enclin à le faire ici qu'au sein même du groupe de réflexion qui a établi le bilan des actions de l'Agence dans ce domaine, je me suis occupé plus particulièrement de ce secteur (avec Raymond Renard qui collabore également à ce livre) et que les réflexions qu'a pu nous inspirer ce travail demeureront probablement inédites. Toutefois, même si mon propos reprend, pour une part, cette démarche dans les aspects événementiels et factuels (comment pourrait-il en être autrement ?) comme certains éléments de mon livre précédemment cité (je ne change pas de sentiment à chaque publication !), l'éclairage sera ici tout à fait différent.

Ici, il ne s'agit pas de savoir, dans le détail, ce que les États et les Instances francophones ont fait en matière de langues (j'entends ici les langues nationales ET le français, la conjonction de coordination étant, on le verra, essentielle ici). L'objectif est plutôt de voir comment on a conçu et géré ce que l'on a analysé d'abord comme une simple **pluralité** des langues, élément d'une

diversité culturelle plus générale encore (en 1975), avant d'arriver, une quinzaine d'années plus tard (Dakar 1989) à une reconnaissance plus affirmée de la **coexistence** des langues (mais sans grandes suites effectives) pour aboutir, un peu moins de dix ans après (1987) à l'affirmation d'un **partenariat** de langues dans l'espace francophone, sans forcément d'ailleurs prendre conscience des implications d'une telle dénomination. C'est évidemment là l'explicitation du titre donné à ce livre.

J'ai demandé à Louis-Jean Calvet de co-diriger cet ouvrage, non pour réduire la responsabilité que je puis avoir dans sa conception, son contenu ou les collaborations auxquels il fait appel (j'ai assumé seul ces tâches), mais parce que, après une collaboration active de plus de douze ans, j'ai pensé qu'il était logique, s'il le souhaitait, qu'il fût associé à cette entreprise, au delà des simples contributions que constituent les deux textes qu'il a préparés pour ce volume.

Le plan de ce livre est simple et découle de la façon la plus directe, des recherches et des réflexions communes conduites depuis 1988 à la fois au CIRELFA, dans le programme « Langues africaines, français et développement dans l'espace francophone » (LAFDEF) comme dans le cadre de l'Institut d'Études Créoles et Francophones et/ou de l'Institut de la Francophonie, avec le soutien constant de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.

La première partie du livre présente la problématique générale. Comme je le disais plus haut, j'ai essayé, dans la première contribution, de retracer, pour les trente dernières années, l'histoire du traitement des questions de langues par les instances de la Francophonie. Mon approche est, en partie, événementielle (comment pourrait-elle ne pas l'être puisqu'il n'existe pas, à ce jour, d'historique de ce domaine), mais elle vise surtout, à travers les faits rappelés, à déterminer les attitudes à l'égard des langues et les approches idéologiques et politiques de ce domaine. Si ce livre était de ma seule responsabilité, j'aurais été tenté de lui donner un titre provocateur qui aurait sans doute été « Les langues dans l'espace francophone du Sud : de l'apartheid au partenariat ». Je me suis contenté de glisser cette formule dans un sous-titre de mon texte, mais j'ai été très heureux de constater que j'étais

rejoint dans cette appréciation par Raymond Renard qui n'a pas hésité à l'employer dans le titre même de sa contribution !

Louis-Jean Calvet traite d'un sujet délicat, « De l'inégalité des langues », et il est de ceux (j'explique pourquoi dans mon texte) qui peuvent aborder un tel sujet, sans être aussitôt couverts d'injures tant par les tenants, fort nombreux, du PLC (« Politiquement-Linguistiquement Correct » Calvet/Varela 2000) que par les Tiers-Mondistes, devenus plus rares mais toujours aussi prompts à dénoncer les manœuvres sournoises du néo-colonialisme. Raymond Renard, plus hardi ou moins idéologiquement suspect que moi, n'a pas hésité, comme je viens de le dire, à intituler son propos « Francophonie : de l'apartheid au partenariat ». Il y souligne (et ce n'est pas la première fois) l'urgente nécessité de prendre en compte ces problèmes, tout en esquissant des perspectives d'action. Pierre Dumont nous livre ses réflexions sur la question à travers une analyse du livre récent de G. Mendo Ze (*Le français langue africaine, enjeux et atouts pour la Francophonie*, 1999). Enfin, Louis-Jean Calvet, dans un second article, clôt cette première partie par un état des lieux des politiques linguistiques en Afrique qui me paraît une illustration très claire des constats faits dans les trois premiers textes réunis par cet ouvrage.

La seconde partie comprend, si l'on peut dire, des illustrations et des exemples. Jérémie Kouadio, dans son étude, aborde le problème, évidemment central, des langues et de l'école. Le titre qu'il lui a donné dispense de tout commentaire : « École et langues nationales en Côte d'Ivoire : dispositions légales et recherches ». On y trouve, pour un des rares États qui pourrait ou aurait pu avoir les moyens d'une politique, une parfaite exemplification des questions qui se posent dans la plupart des cas. Rada Tirvassen souligne, à propos de Maurice, les relations qui s'établissent, dans les situations multilingues qui sont celles de tous les États du Sud, entre l'aménagement linguistique, la mise en place d'un partenariat des langues et le développement. Enfin, T. Tréfault présente une synthèse parlante des travaux qu'il a conduits au Mali sur la pédagogie dite « convergente » dans laquelle, sans bien la connaître, beaucoup voient aujourd'hui la panacée aux maux de l'école du Sud. On aura noté que, dans

ces présentations, nous n'avons pas cherché à noircir le tableau, puisque nous avons volontairement choisi les cas, soit d'États dont la situation économique rendait envisageables des actions de réforme (la Côte d'Ivoire et Maurice), soit un cas présenté par beaucoup comme exemplaire, au moins au plan expérimental (le Mali). S'ajoute à ces trois textes une étude que j'ai faite avec Valérie Nicolas sur les thèses soutenues en France sur les langues africaines entre 1970 et 2000. On trouvera exposées dans cette contribution les raisons qui ont conduit à l'entreprendre ; il me paraît donc inutile de les aborder ici.

Les conditions de préparation de ce volume (moins de six mois pour concevoir le livre, en exposer le projet, contacter les collaborateurs, écrire les textes et publier l'ouvrage que nous espérons présenter lors du Sommet de Beyrouth en octobre 2001) ont conduit certains auteurs dont nous avons obtenu (parfois au prix de quelques amicales pressions) la collaboration à devoir finalement y renoncer. C'est en particulier le cas de Katia Haddad (Liban) et de Jean Tabi-Manga (Cameroun). Je tiens néanmoins à les remercier très sincèrement d'avoir essayé de monter dans cette galère !

R. Chaudenson

LES LANGUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE : VERS LA NOTION DE PARTENARIAT

R. CHAUDENSON

*Institut de la Francophonie
UMR 6058 du CNRS
Université de Provence*

En 1989, lors du Sommet de Dakar, est annoncée solennellement la mise en œuvre d'un Plan décennal d'aménagement linguistique de la francophonie pour 1990-2000 : cette décision s'inscrit dans le droit fil des travaux préparatoires à ce Sommet (session du Haut Conseil de la Francophonie sur la pluralité des langues dans l'espace francophone que S. Farandjis qualifie de « francopolyphonie » ; réunions sur ces mêmes questions tenues par Christian Valantin, président du CPF ; document « Enjeux et défis », etc.).

Or quand on examine le document de synthèse, *Huit années de francophonie active* (1998, 64 pages, ACCT) et qui fait le bilan de l'action de l'Agence pour la période 1990-1997, on ne trouve rien sur la question des langues (en dehors de ce qui concerne l'enseignement du français) et, sauf erreur de ma part, le mot « langues » (quelle que soit l'épithète qu'on pourrait lui apposer, « nationales », « partenaires » etc.) n'y figure même pas.

On se trouve en présence d'un problème constant depuis la création de l'ACCT et même pourrait-on dire, comme on le verra, depuis les Indépendances. Les instances internationales (de l'UNESCO aux Sommets francophones, en passant par de multiples réunions de même caractère) sont le lieu quasi permanent de discours convenus sur la dignité de toutes les langues et la nécessité

impérieuse de respecter la diversité culturelle (toujours) et linguistique (plus rarement, comme le montrent les travaux préparatoires de la Conférence des ministres de la culture de Cotonou en juin 2001 comme ceux du futur Sommet de Beyrouth, octobre 2001, dont le thème commun est précisément celui de la « diversité culturelle »).

En revanche, sur le plan concret, on ne trouve, ni au plan international (on vient de le voir pour l'Agence), ni aux plans nationaux, les manifestations d'une réelle volonté de réaliser des actions qui aillent dans ce sens. À cet égard, la récente réunion de préparation de la Conférence de Cotonou qui s'est tenue à Bruxelles (19-20 avril 2001) confirme cette impression, dans la mesure où se sont manifestées, chez des intervenants divers (plutôt du Nord que du Sud) des réserves à l'égard de la notion même de « langues partenaires », alors que cette notion est pourtant inscrite désormais dans les textes fondateurs de la francophonie [ce texte a été écrit en avril-mai 2001].

Même si l'UNESCO est, sans aucun doute, le lieu où se manifeste avec le plus de constance et d'éloquence, le discours apologétique sur la diversité et la dignité des langues, force est de constater que l'intendance ne suit pas, du moins si l'on en juge, ce qui me paraît de bonne méthode, par les choix politiques et budgétaires. À l'UNESCO, les langues ne se sont jamais vu accorder un secteur indépendant, rattachées qu'elles étaient (elles sont à nouveau) à la fois aux deux Sous-Directions Générales de l'Éducation et de la Culture. Durant la brève période (moins de deux ans) où elles ont eu un secteur autonome, les moyens qui ont été accordés à ce service ont été dérisoires et ont consisté, en fait, dans les seuls crédits précédemment alloués au programme LINGUAPAX, unique projet linguistique de l'UNESCO.

Une telle situation a, naturellement, des explications, complexes et diverses ; je voudrais m'attacher à les mettre en évidence, ce qui implique une étude historique assez précise du secteur des langues à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique devenue, depuis l'amendement de sa Charte de fondation (à Marrakech, en décembre 1996) l'Agence de la Francophonie, mais aussi dans l'ensemble du dispositif français et francophone.

J'ai personnellement depuis plusieurs années essayé d'attirer l'attention sur ce problème de la pluralité des langues dans l'espace francophone (on le verra plus loin) et surtout de faire entamer une réflexion sur les aspects concrets de la gestion de ces situations linguistiques, de façon à dépasser enfin le stade des déclarations, lénifiantes et œcuméniques à souhait, mais toujours de principe et jamais suivies du moindre effet.

Aux Deuxièmes Journées Scientifiques de Rabat, en 1998, j'ai présenté une communication sur ce sujet sous le titre « Francopolyphonie et francocacophonie ; problématique de la coexistence des langues » (in P. Dumont et C. Santodomingo (éds.), 2000, 189-197). Un des intertitres de cet article présente plusieurs des éléments dont j'aurais à traiter ici « Glottophagie, guerre des langues ou partenariat des langues » (2000, 191).

Bien entendu, par langues, j'entendrai ici à la fois le français et les autres langues qui coexistent avec lui dans l'espace francophone, dont en particulier celles qu'on nomme le plus souvent dans les États du Sud, les langues « nationales », qu'elles soient ou non officiellement reconnues comme telles. La notion même de partenariat, dont j'essayerai de retracer la genèse, implique non seulement que des langues se trouvent dans un même espace (national, régional, voire continental), mais aussi et SURTOUT que s'établissent entre elles des relations qui ne sont pas simplement celle de la coexistence, fut-elle pacifique.

1. De Niamey (1970) à Dakar (1989)

1.1. *Les langues dans les textes fondateurs (1970-1975)*

Les textes fondateurs soulignent exclusivement, c'est clair « le rôle éminent de la langue française » (E. Mworoha, 1995 : 17). Un peu curieusement, le Président Diiori note même, à propos de la langue d'une colonisation encore toute récente, la « relation historique entre le génie de la langue française et l'idéal d'émancipation dont elle fut et demeure le support » (Message d'H. Diiori, février 1969).

Dans les premiers textes que j'ai relus **avec soin**, les langues nationales ne sont jamais explicitement mentionnées, mais on

peut imaginer qu'elles sont incluses dans les « cultures » auxquelles ont fait de fréquentes allusions (« la langue française doit être un lieu de rencontre des peuples et de dialogue des cultures » texte de 1969, cité in J.M. Léger, 1987 : 105 ; ce texte suggère toutefois, dans sa formulation même que le dialogue des cultures diverses s'établit en français).

C'est André Malraux qui se fait, en 1969, le chantre inspiré du « dialogue des cultures », cette formule servant bientôt à désigner un des programmes majeurs de l'AUPELF dont Michel Tétu sera l'animateur durant plus de quinze ans. Ce problème de l'inclusion des langues dans les cultures s'est posé, dans les mêmes termes, dans la préparation des diverses réunions qui se sont tenues, en 2000-2001, puisque la « diversité culturelle » est le thème retenu pour le Sommet de Beyrouth, fin 2001, sans que la question de la place des langues dans cette diversité soit tout à fait réglée, même si l'on a bien voulu leur faire une certaine place.

Je reviendrai sur cette question qui naturellement peut être posée en des termes très divers. En effet, au plan anthropologique, la langue fait partie de la culture et en constitue même un élément essentiel. Selon la fameuse hypothèse dite de Sapir-Whorf qui redevient à la mode de façon un peu étonnante, la langue déterminerait même la pensée. Toutefois, cette théorie n'a jamais reçu de réelle vérification et je ne suis pas sûr que les rédacteurs des textes politiques soient familiers de ce point de vue.

Il y là aussi un problème de culture universitaire ; dans la tradition universitaire américaine, les secteurs de sciences du langage sont en général inclus dans les départements d'anthropologie ; on imagine mal qu'un anthropologue ou un ethnologue (ces deux disciplines qui sont séparées, ô combien, dans l'université française, étant réunies sous la dénomination logique d'« anthropologie sociale et culturelle ») puissent travailler sur une population quelconque sans en apprendre la langue. Il en est tout autrement dans la tradition française où nombre d'anthropologues, et non des moindres, n'ont jamais appris les langues des populations qu'ils étudiaient. Cette tradition universitaire n'est pas sans incidence que les questions dont nous avons à traiter ici.

Dans les travaux préparatoires sur la « diversité culturelle », l'existence, au sein de l'Agence de la Francophonie, d'une « Direction des langues » comme l'action de quelques linguistes qui ont pu se faire entendre, a conduit à une opportune prise en compte du secteur des langues puisqu'un groupe de réflexion spécifique lui a été consacré (il y en avait onze en tout me semble-t-il). Toutefois, les documents finaux, tels qu'ils résultent de la révision en séance plénière (le 20 avril 2001) des propositions faites par l'atelier « Langues », marquent un recul sensible sur les positions et les propositions qui avaient été présentées.

Ces changements correspondent, me semble-t-il, aux réserves, souvent larvées ou latentes, qu'on peut rencontrer chez certains partenaires soit sur la place et le rôle même des langues, soit sur la notion de partenariat qui est pourtant inscrite désormais dans les textes.

Un retour en arrière est d'autant plus nécessaire et on va voir que ces difficultés et ces problèmes ne datent pas d'aujourd'hui, même si les circonstances générales ont sensiblement varié.

Pour en revenir aux textes fondateurs de la francophonie, même si beaucoup de gens s'en étonnent, force est de reconnaître que, dans les discours et la résolution finale de Niamey (février 1969) comme dans la partie de la convention du 20 mars 1970 qui définit les objectifs de l'ACCT, la seule langue mentionnée est la langue française. Comme je l'ai dit auparavant, il est toutefois fait allusion aux « cultures respectives » des peuples concernés dont l'ACCT doit assurer « la promotion et la diffusion » (Convention de Niamey, article 2, a). Il est inutile de discuter sur ce point ; le recours aux textes en dispense. Cela n'empêche pas de s'interroger sur les causes et les implications de tels choix, ce que je ferai un peu plus loin.

1.2. *La prise en compte des langues autres que le français : « l'apartheid linguistique »*

La Conférence Générale de Maurice, en novembre 1975, pour la première fois, fait explicitement et fortement mention des « langues » [souligné par moi] à côté des « cultures nationales ».

Les décisions sont claires. Le texte officiel est le suivant :

« Les actions de l'Agence s'inscriront dans les programmes regroupés autour de trois axes :

- a) le développement économique et social
- b) l'éducation et la coopération scientifique et technique
- c) la promotion des cultures et des langues nationales »

On constate que le français, implicitement inclus dans l'éducation, n'est pas mentionné ; ainsi s'instaure ce que l'on pourrait appeler, avec un peu de provocation, une sorte d'« apartheid [développement séparé ; ce qui, force est de le constater, est antinomique à toute forme de partenariat] linguistique ». Les langues nationales doivent être promues, mais on ne sait pas trop ni où, ni quand, ni comment et surtout cette promotion semble envisagée de façon tout à fait indépendante de la politique en faveur du français.

C'est là l'origine de ma formule, un peu provocante je le reconnais, sur l'apartheid linguistique. L'emploi de ce terme est toutefois plus logique qu'on pourrait le croire.

Dans les années 70 et 80, j'ai souvent pris de court des collègues linguistes, africains ou non, en leur demandant quel était, selon eux, l'État d'Afrique qui faisait le plus pour l'instrumentalisation et l'aménagement des langues africaines. Tous étaient fort embarrassés ; on me répondait en général, quand on risquait une réponse, la Guinée, parfois le Mali. La réponse était en fait la République Sud Africaine où avaient été créés des « Black Languages Boards » chargés de l'aménagement des principales langues africaines de la zone (zulu, xhosa, sotho, tsonga, etc.). Je n'insiste pas sur ce point car je l'ai développé ailleurs (R. Chaudenson, 2000 ; pour plus de détails cf. L.T. Du Plessis, *The State of the Art of Language Planning in South Africa*). Cette politique était évidemment inscrite dans la visée globale de constitutions des Bantoustans, chaque famille linguistique se voyant attribuer un territoire.

Revenons à notre propos, même si les remarques précédentes s'inscrivent dans son cœur même. Conformément à la décision de Maurice (1975), on crée à l'Agence un programme

qui est dénommé « Promotion des cultures et langues nationales » (PCLN). Lors de la Conférence Générale d'Abidjan (1977), on prend acte des décisions des Instances et on maintient parmi les quatre objectifs majeurs, la « Promotion des langues et cultures nationales ».

C'est à ce titre qu'à partir de 1975 (organisation du premier colloque sur les créoles en Haïti par l'ACCT elle-même) et surtout à partir de 1976 (aide à la mise en place, en collaboration avec l'AUPELF du Comité international des études créoles et tenue de son premier Colloque international à Nice), l'ACCT aide à la naissance et au développement des études créoles.

Le programme PCLN comprend toutefois surtout des programmes sur l'Afrique : LETAC, MAPE, ALAC et ASOL qui sont les projets linguistiques de « première génération » (ce qui confirme, indirectement, l'absence d'action dans le domaine linguistique au cours des premières années). Ils sont intégrés dans la programmation générale de l'Agence lors de la Conférence Générale d'Abidjan en 1977 (toutefois, la dominante est toujours très nettement en faveur des opérations culturelles).

Quatre projets sont donc mis en œuvre :

- LETAC : Lexiques thématiques de l'Afrique Centrale
- MAPE : Promotion des langues Manding et Peul.
- ASOL : Atlas sociolinguistiques.
- ALAC : Atlas linguistiques de l'Afrique Centrale.

Un document intéressant à examiner est celui qui s'intitule « Perspectives de la programmation 1982-1983 » proposé pour le Conseil d'administration de février 1981, donc au moment où, selon les premières lignes de ce texte « s'ouvre pour l'ACCT une nouvelle décennie » et où il convient donc d'examiner « les orientations qui lui ont été assignées par les instances » (page 1). Non seulement on ne trouve pas trace de programmes linguistiques dans ce document, mais le mot « langues » n'apparaît même pas dans le texte ! L'Agence finance donc des programmes sur les langues, mais ne juge pas utile de les mentionner explicitement dans sa programmation. On sait depuis Freud que les oublis et les omissions peuvent ne pas être dépourvus de sens.

Succèdera à ce programme PCLN un programme, spécifiquement linguistique cette fois car le mot « culture » disparaît ; il est dit RACL, ce qui paraît être l'acronyme de service de « Recherche, Action et Coopération Linguistique » ; en auront la charge Ahmadou Touré et Thierry Arnold. L'émergence de RACL a lieu, après 1980, quand sont créées les Directions Générales. Les cultures nationales devant naturellement relever de la Direction de la Culture, les langues sont placées dans RACL qui est rattaché à l'Éducation.

Ce choix est à la fois bizarre, car auparavant on associait toujours « langues et cultures », et logique, car le problème des langues est crucial pour l'éducation. Toutefois, aucune relation n'est instaurée entre la problématique de l'enseignement du français et la prise en compte des langues nationales. La situation de développement séparé (« apartheid ») demeure.

1.3. Le silence sur les langues autres que le français dans les textes fondateurs (avant 1975)

Il paraît indispensable de s'arrêter sur les cinq premières années et sur le silence un peu étonnant à propos des langues nationales. Naturellement, il reste entendu qu'on peut admettre que les langues sont incluses dans les cultures, comme on l'a vu dans les considérations précédentes ; cela ne règle rien puisqu'à partir de 1975, on va mentionner explicitement les langues à côté des cultures nationales. Toutefois, même si on commence, sans enthousiasme excessif à mettre en place des actions en faveur des langues nationales, on constate deux faits significatifs :

D'une part une forme de « folklorisation » de ce domaine qui est envisagé essentiellement sous l'angle de la conservation du patrimoine culturel,

D'autre part la totale absence des langues nationales de deux domaines majeurs, le « développement économique et social » et « l'éducation » qui sont l'apanage exclusif du français.

L'assourdissant silence du début sur la question des langues nationales est un sujet intéressant. Je l'ai traité longuement ailleurs (R. Chaudenson, 2000) et je me limiterai ici à une analyse faisant apparaître les facteurs à mes yeux essentiels.